

Convention de prêt d'un vélo de trial au Pac Avallon.

La convention entre **le PAC Avallon et Mr/Mme** responsable légal de l'enfant vise à régulariser le prêt d'un vélo.

Le locataire s'engage à respecter le vélo et à le rendre dans l'état où il a été donné au terme de la période de prêt.

Période de prêt convenu : du _____ au _____

En outre, il s'engage à remplacer par ses propres soins ou par l'aide d'un professionnel toutes pièces défectueuses et usées en fin d'utilisation. (Patins de frein, gaines et/ou câbles de frein ou de dérailleur...).

Un inventaire sera réalisé en début de prêt et joint à ce document.

Toutes autres réparations seront à négocier avec le prêteur, le PAC Avallon.

Le locataire dépose un chèque de caution à l'ordre du Pac Avallon de **250€**.

Chèque N° :

Je soussigné Mr/Mme _____
prêt.

m'engage à respecter les termes de la convention de

Fait à _____, Le _____

Signature



<http://pac-avallon.fr>

Pac Avallon : 24 rue des Fusains 89200 Avallon
Tél : 07 78 02 20 81